

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	3 (1973)
Heft:	10
Rubrik:	Chronique financière : tous les oeufs dans le même panier...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

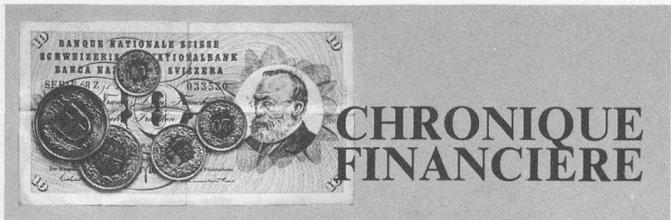
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Tous les œufs dans le même panier...

La finance est une science que d'aucuns possèdent plus ou moins bien. Il est pourtant un principe essentiel qui veut que « l'on ne mette pas tous ses œufs dans le même panier ». Cela signifie en (plus) clair qu'il ne faut pas s'intéresser à une seule possibilité de placement ou à une seule valeur (ce qui est tout de même un peu plus rare) et qu'il convient, au contraire, de diversifier ses investissements.

Ainsi, on ne se bornera pas d'acquérir 200 actions des « General Motors », bien que la société puisse inspirer la confiance la plus absolue. On en achètera 50, par exemple, pour mettre dans son portefeuille, à côté, 5 actions IBM et quelques obligations de bon revenu. Cela, c'est le schéma, étant entendu que l'on peut remplacer les sociétés choisies pour l'exemple par d'autres, tout aussi rassurantes, même à raison sociale suisse !

Nuances !

Cela dépend encore, bien sûr, du montant disponible : les sociétés financières ne s'arrêteront pas, dans leurs acquisitions, à 50 ou 200 actions « General Motors » ! Elles en achèteront, un jour ou l'autre, des dizaines de milliers, parce que le cours en est favorable. Elles s'abstiendront d'y toucher à d'autres moments...

Mais le principe de ne « pas mettre tous ses œufs dans le même panier » s'explique bien en lui-même. Ces 200 « General Motors », pour s'en tenir à elles, peuvent, à l'occasion, perdre de leur valeur. Si vous êtes obligé de les vendre subitement parce que vous avez besoin d'argent liquide, vous y perdrez. Et si vous n'avez qu'elles dont vous puissiez vous dessaisir, vous ferez les frais de l'opération. Avec, au contraire, différentes valeurs dans votre portefeuille, avec des valeurs à revenu fixe et à revenu variable, le risque est moins grand de les voir toutes baisser sensiblement au même instant.

A l'abri des fluctuations

Les fluctuations boursières sont imprévisibles. Il suffit d'un événement quelconque pour brouiller toutes les cartes et leur donner sans crier gare une amplitude plus ou moins forte. Est-ce à dire que l'on ne peut y échapper ? A dire vrai, peu de titres échappent aux fluctuations boursières. Il en est pourtant une catégorie que les banques recommandent et que l'on doit prendre en considération lorsqu'on entend placer son argent à court ou moyen terme : ce sont les obligations ou bons de caisse.

Avec une obligation de caisse, vous placez votre argent à terme, à trois ans, à cinq ans ou à huit ans. Plus le terme s'étend dans le temps, plus l'intérêt est élevé. Il est d'ailleurs déterminé sans possibilité de modification au moment où l'on fixe le détail de l'opération. Aujourd'hui, par exemple, une obligation de caisse, pour un terme de trois ans, rapporte un intérêt de 5 % l'an, alors qu'un bon de caisse de huit ans de terme rapporte 5½ %. Ces papiers-valeur sont soustraits

ainsi aux fluctuations boursières, qu'elles ne sauraient d'ailleurs atteindre d'une façon quelconque. Il est aussi entendu que des taux peuvent varier selon la tendance générale du loyer de l'argent, comme il est entendu qu'il est loisible à chacun de placer son argent à des termes plus courts encore, à trois mois, à six mois ou à un an, par exemple. Dans ces cas-là, l'intérêt varie actuellement de 3½ à 4½ % et l'on ne peut placer que des montants minimum de Fr. 50.000.— ! Mais ces placements à échéance brève rendent malgré tout certains services.

Restent, sur le plan général, les carnets d'épargne et autres livrets de dépôts, légèrement différents les uns des autres. Le taux de l'intérêt qui leur est appliqué est légèrement inférieur à celui des bons de caisse. Il est ces temps-ci situé entre 3 et 5 %, l'extrême supérieur étant réservé soit aux épargnans de moins de 20 ans, soit à ceux de plus de 65 ans. Le principe ne souffre guère d'exceptions. Il va sans dire aussi que l'intérêt n'est pas fixé une fois pour toutes et qu'il peut lui aussi varier en fonction de la situation : ou l'on ne trouve pas d'argent et on paie plus cher celui que l'on peut encore obtenir, ou il y a pléthora et sa rémunération baisse !

On nous rétorquera que, dans un cas comme dans l'autre, les bons de caisse comme les carnets d'épargne ou de dépôt n'assurent pas à leurs possesseurs un intérêt apte à compenser l'inflation. C'est vrai ! Mais voyez-vous logiquement, en Suisse, des taux de 8 % récompenser les amateurs de bons de caisse et des épargnans ? Si l'on en arrivait là, ce serait sans doute la preuve qu'il y a quelque chose de changé dans le pays.

Ce taux de 8 %, en revanche, n'est pas rare à l'étranger. Vous le trouvez — à peu de chose près, dans un sens comme dans l'autre — dans les obligations libellées en florins, alors que l'on est légèrement au-dessous pour les obligations allemandes. On est au-dessus pour les obligations en euros... Rappelons-le : plus l'intérêt est élevé, plus le risque est grand !

Parlez-en !

Parlez, à l'occasion, du problème avec votre banque. Elle dispose d'éléments précis pour vous conseiller. Vous n'oublierez pas qu'un placement doit être fonction d'une situation donnée : ou je n'ai pas besoin de mon argent avant cinq ans et je prends des bons de caisse à cette échéance, ou j'en aurai besoin au fil des mois qui vont suivre et j'en reste au carnet d'épargne ou de dépôt. Pour autant, bien sûr, que vous vous arrêtez à ces catégories-là. Qui correspondent à des exigences précises, sans quoi elles ne connaîtraient pas la faveur qui est aujourd'hui la leur. En dépit de leurs imperfections dues essentiellement à un « renchérissement » effréné !

J.-P. CH.

**J.-P. Schmid
L'OPTICIEN-ACOUSTICIEN**

résout tous les problèmes concernant votre **vue** et votre **ouïe**.

Essais gratuits et sans engagement.

Fournisseur auprès de L'AVS

Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne, tél. 021/234933

(Voir reportage dans « Ainés » n° 4 - page 10)